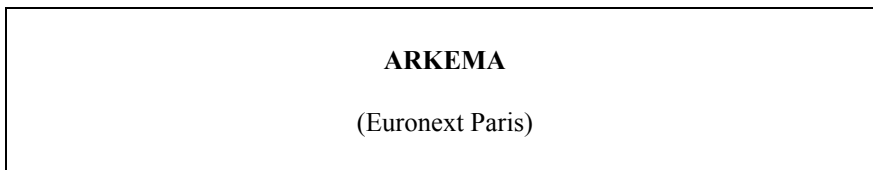


**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**



Par courrier du 30 mai 2008, la société Dresdner Kleinwort Securities Limited (1) (30 Gresham Street, Londres, EC2V 7PG, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 22 mai 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARKEMA et détenir 3 540 335 actions ARKEMA représentant autant de droits de vote, soit 5,80% du capital et des droits de vote de cette société (2) ;
- en baisse, le 26 mai 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARKEMA et détenir 1 190 955 actions ARKEMA représentant autant de droits de vote, soit 1,95% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Ces franchissements de seuils résultent d'opérations de prêt emprunt de titres.

---

(1) Contrôlée par la société Allianz SE.

(2) Sur la base d'un capital composé de 61 072 285 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.